

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	adre réservé à l'autorité en	vironnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :		N° d'enregistrement :
8/11/2019	8/11/2019)	2019-9132
	1. Intitulé du pr	aiet	
Ombrières solaires Total Solar - Cavaillon			
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvra	ge ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique			
Nom	Prénom		
2.2 Personne morale			
Dénomination ou raison sociale	TOTAL SOLAR F		
Nom, prénom et qualité de la personne	Eric Delteil Directeur Génér	al	
habilitée à représenter la personne morale			
RCS / SIRET 5 3 8 6 1 2 4	5 8 0 0 0 2 5	Forme juridique	SAS
Joigne	z à votre demande l'anr	exe obligatoire	n°1
2 Cation della anglia della della della	de la gradia de la g	ové ≿ Partialo B. 10	2.2 du codo do l'anvironnament et
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablea	limensionnement correspo		22-2 au code de l'environnement et
N° de catégorie et sous-catégorie			seuils et critères de la catégorie
			utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) gale ou supérieure à 250 kWc (la
	puissance totale du projet e		
	4. Caractéristiques généro	ales du projet	
Doivent être annexées au présent formul	aire les pièces énoncées à	la rubrique 8.1 du	formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent			
Construction d'ombrières photovoltaïques	sur les parkings existants du	site.	
Les différents sous-éléments constituants l	a contrala cont		
- des structures fixes et légèrement inclinée		ovoltaïques	
- les modules photovoltaïques eux-mêmes			
- des onduleurs photovoltaïques (permetta			
- un poste de livraison pour le comptage et	: la livraison de l'énergie au r	éseau de distribution	on.
Il n'y aura pas de travaux de démolition ou	de terrassement les ambrià	res seront installée	s sur les parkings hitumés déjà
existants.	de terrassement, les onibrie	ies seront mistance.	s sa. les pararigs sicuries deja

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

1.2 Objectifs du projet	
Construction d'ombrières photovoltaïques sur les parkings existants du site. Ces ombrières assureront la double fonction	1
uivante:	
protection des usagers contre le soleil et les intempéries production d'énergie à partir du soleil	
production d'energie à partir du soien	
1.3 Décrivez sommairement le projet	
4.3.1 dans sa phase travaux	
Mise en place des fondations (type micro pieux/ longrines béton)	
Installation des structures métalliques par boulonnage sur les fondations	
Installation des modules photovoltaïques sur les structures, par vissage ou bridage Installation du poste onduleur	
Installation du poste électrique	
Raccordement des modules entre eux	
Raccordement des modules, onduleurs et du poste de livraison (en tranchées souterraines)	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation	
Pas de travaux spécifiques en phase d'exploitation autre que la maintenance électrique standard. L'énergie est auto-cor	isommée
ou injectée sur le réseau. Des visites périodiques sont effectuées pour la maintenance préventive et curative.	

nistrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou s ementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'aut	sera-t-II soumis ? torisation(s).
lu projet et superficie globale de l'opération - préci andeurs caractéristiques	Valeur(s)
	5 800 m2 (correspond à une puissance installée approximative de 1 047 kWc)
Coordonnées géographiques ¹ Long. <u>4</u>	5°02'45"N. Lat.0_°07'17"O
	°'"_ Lat°'_"°'_"_ Lat°'_"_
tre projet et	nt ? Oui Non 🔻
	Coordonnées géographiques¹ Long. 4. Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c,d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Point d'arrivée: Communes traversées: Joignez à votre demande les annexes n° ension d'une installation ou d'un ouvrage exista

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	Le site est à environ 1 km d'une zone identifiée comme ZNIEFF de type II "Vallee de la dronne de saint-pardoux-la-rivere à sa confluence avec l'isle" (identifiant: 720012850).
En zone de montagne ?		×	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	

				Allegan
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		K		
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×		
Dans une zone de répartition des eaux ?		×		
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×		
Dans un site inscrit ?		ĸ		
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?	
D'un site Natura 2000 ?		x		
D'un site classé ?		ĸ		

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles			Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		K	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		K	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		к	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		K	
Milieu nature	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		K	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		ĸ	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		K	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	K		

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	K	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	K	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	K	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	ĸ	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	к	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	к	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	K	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	к	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	ĸ	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet ident ; ? Non × Si oui, décri		ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
6.3 Les incide	ences du projet identif Non 🗴 Si oui, décr		nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les ef égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de join le annexe traitant de ces éléments) :	ners dre
	7. Auto-évaluation (facultatif)	on
AU	u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati Environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	OH
Le	projet d'ombrières s'installe sur un site déjà étanché et largement occupé par l'homme (de par sa fonction actuelle de park	king
ро	ur recevoir des clients du magasins). Nous estimons qu'il ne nécessite pas de faire l'objet d'une évaluation environnementa	ale.
	8 Anneyes	
	8. Annexes	
8.	8. Annexes 1 Annexes obligatoires	
8.		
8.	.1 Annexes obligatoires Objet	(X)
8.	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -	×
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir	X
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises	×
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	×
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c),	K
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du	K
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	K
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d),	K
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:	X
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et	K
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan	X X
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6°a], b] et c], 7°a], b], 9°a], b), c], d], 10°, 11°a], b], 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6°a], b) et c], 7° a], b), 9°a], b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X X
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6°a], b] et c], 7°a], b], 9°a], b], c], d], 10°, 11°a], b], 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6°a], b] et c], 7° a], b), 9°a], b), c], d], 10°, 11°a], b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les	K K
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5°a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43°a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est	K K
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6°a], b] et c], 7°a], b], 9°a], b], c], d], 10°, 11°a], b], 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6°a], b] et c], 7° a], b), 9°a], b), c], d], 10°, 11°a], b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les	K K

		Objet	
antonius empresa protestati en el relicationne	9. Engo	agement et signature	emos hannesmannake
		ents ci-dessus 🔻	
certifie sur l'honne	r l'exactitude des renseigneme	inis el desses	
e certifie sur l'honne Fait à Courbev		le, 24/10/2019	

FD F&L SQLAR F Censorallo des reflets - Torr OSX 92400 Courbevail.

SLESS YES

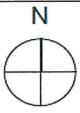
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE COMMUNE DE COUTRAS PROJET DE GENERATEUR PHOTOVOLTAÏQUE E.Lelcerc Coutras,1 rue Francois Mitterand, 33 230, Coutras Département de la Gironde DOSSIER CAS PAR CAS Maïtre d'ouvrage Architecte SOCIETE SOCIETE TOTAL SOLAR TOUR CBX - CS 60117 1 passerelle des Reflets 92913 La Défense Cedex TOTAL AFF: Indice: Date: Unité: 24/10/2019 **METRE** Ind. A

Maître d'ouvrage:		Projet:	Maître d'œuvre:	N° de Plan	Titre	Echelle	Format	Indice	Phase date
TOTAL SOLAR Tour CBX - CS60117 1 passerelle des Reflets 92913 LA DEFENSE CEDEX	TOTAL SOLAR	PROJET DE GENERATEUR PHOTOVOLTAÏQUE E.Lelcerc Coutras, 1 rue Francois Mitterand, 33 230, Coutras Département de la Gironde	TOTAL SOLAR Tour CBX - CS60117 1 passerelle des Reflets 92913 LA DEFENSE CEDEX				А3	А	File Id TE0199 28 Fév. 2019

<u>Liste des Planches:</u>

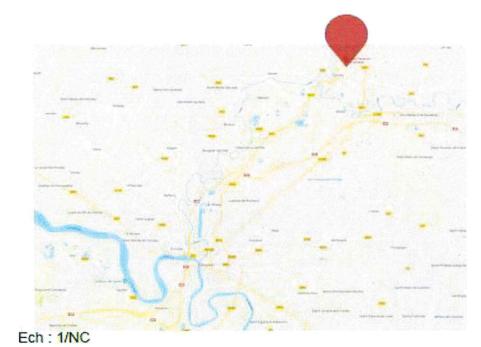
Planche	format
Annexe2 - Plan de situation	A3
Annexe3a - Photos du site Geoportail-	A3
Annexe 3b-Vue aérienne/environnement proche	A3
Annexe 3c-Vue aérienne/Paysage lointain	A3
Annexe 4-Aménagement prévu: implantation	A3
Annexe 5-Aménagement prévu: ombrières photovotlaiques	A3
	Annexe2 - Plan de situation Annexe3a - Photos du site Geoportail- Annexe 3b-Vue aérienne/environnement proche Annexe 3c-Vue aérienne/Paysage lointain Annexe 4-Aménagement prévu: implantation

Maître d'ouvrage:		Projet:	Maître d'œuvre:	N° de Plan	Titre	Echelle	Format	Indice	Phase date
TOTAL SOLAR Tour CBX - CS60117 1 passerelle des Reflets	TOTAL	PROJET DE GENERATEUR PHOTOVOLTAÏQUE	TOTAL SOLAR Tour CBX - CS60117 1 passerelle des Reflets	LdP	Liste des planches		А3	А	File Id TE0199 28 Fév. 2019
92913 LA DEFENSE CEDEX	SOLAR	E.Lelcerc Coutras,1 rue Francois Mitterand, 33 230, Coutras Département de la Gironde	92913 LA DEFENSE CEDEX						





Ech: 1/NC



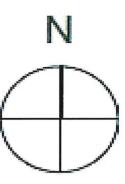
Ech: 1/5000

EN ROUGE LES PARCELLES CONCERNÉES PAR LE PROJET

EN BLEU L'EMPRISE DU PROJET

Maître d'ouvrage:		Projet:	Maître d'œuvre:	N° de Plan	Titre	Echelle	Format	Indice	Phase date
TOTAL SOLAR Tour CBX - CS60117 1 passerelle des Reflets 92913 LA DEFENSE CEDEX	TOTAL SOLAR	PROJET DE GENERATEUR PHOTOVOLTAÏQUE E.Lelcerc Coutras, 1 rue Francois Mitterand, 33 230, Coutras Département de la Gironde	TOTAL SOLAR Tour CBX - CS60117 1 passerelle des Reflets 92913 LA DEFENSE CEDEX		Plan de situation		A3	А	File Id TE0199 28 Fév. 2019





Maître d'ouvrage:
TOTAL SOLAR
Tour CBX - CS60117
1 passerelle des Reflets
92913 LA DEFENSE CEDEX

SOLAR

DROIET DE CENERATEUR RUOTOVOLT	ΛΪΩΠΕ
PROJET DE GENERATEUR PHOTOVOLT	AIQUE

elcerc Coutras,1 rue Francois Mitterand,	33 230, Coutras	Département de la Gironde

SUCCESSED STATE ACCORDED TO LOCATE	7 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15	
TOTAL SOLAR		
Tour CBX - CS60117		٦ ا
1 passerelle des Reflets	Annexe 3a	Ι΄
92913 LA DEFENSE CEDEX		
LATA LA DEI LINGE CEDEN	ı	ı

	Titre	Echelle	Format	Indice	Phase date
1	Photos du site (Géoportail)		А3	А	File Id

File Id TE0199 28 Fév. 2019





Photo 01



Photo 03

Maître d'ouvrage:		Projet:	Maître d'œuvre:	N° de Plan	Titre	Echelle	Format	Indice	Phase date
TOTAL SOLAR Tour CBX - CS60117	7 Total	PROJET DE GENERATEUR PHOTOVOLTAÏQUE	TOTAL SOLAR Tour CBX - CS60117		Vue				
1 passerelle des Reflets 92913 LA DEFENSE CEDEX	TOTAL SOLAR	E.Lelcerc Coutras,1 rue Francois Mitterand, 33 230, Coutras Département de la Gironde	1 passerelle des Reflets 92913 LA DEFENSE CEDEX		aérienne/enviro nnement proche		A3	A	File Id TE0199 28 Fév. 2019

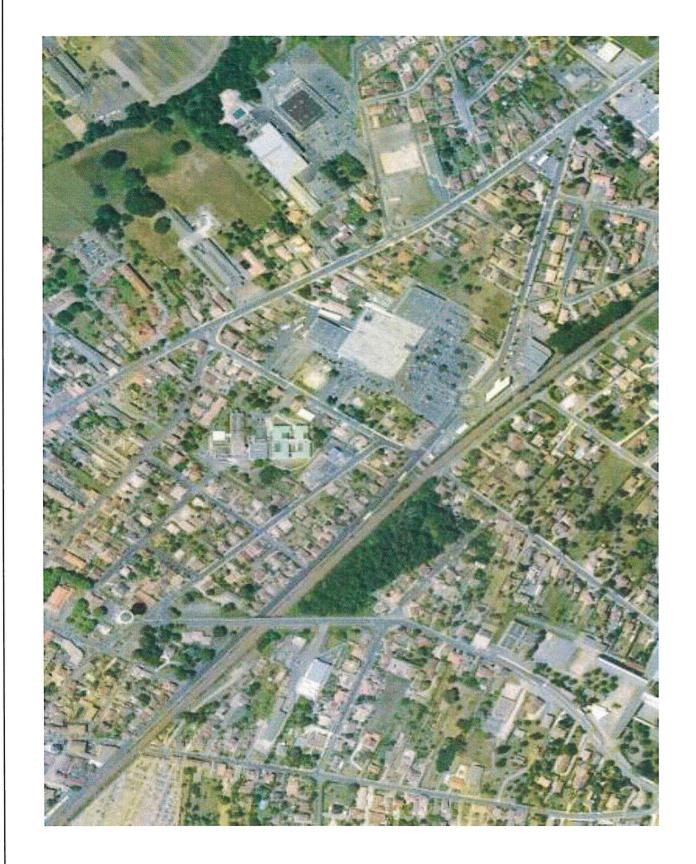




Photo 03



Photo 04

Maître d'ouvrage:			
TOTAL SOLAR			
Tour CBX - CS60:	117		
1 passerelle des Re			
92913 LA DEFENSE	CEDEX		

TOTAL SOLAR

Projet:

PROJET DE GENERATEUR PHOTOVOLTAÏQUE

E.Lelcerc Coutras,1 rue Francois Mitterand, 33 230, Coutras Département de la Gironde

Maître d'œuvre:
TOTAL SOLAR
Tour CBX - CS60117
1 passerelle des Reflets
92913 LA DEFENSE CEDEX

	N° de Plan	Titre
	Annexe 3c	Vue
		aérienne/env
		nnement
		lointain

	Echelle	Format		
Vue				
enne/enviro	1/10 000	Δ3		
nnement	1/10 000	AS		

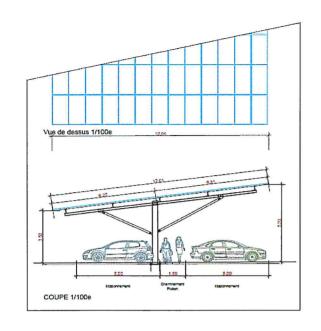
A3 A File Id TE0199 28 Fév. 2019

Phase date

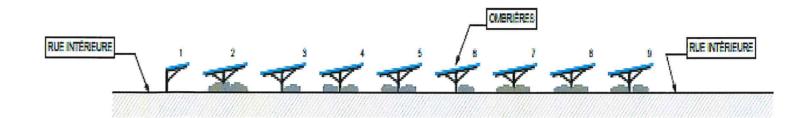
Indice



PROJET DE GENERATEUR PHOTOVOLTAÏQUE Aménagement Tour CBX - CS60117 Tour CBX - CS60117 TOTAL 1 passerelle des Reflets 1 passerelle des Reflets Annexe4 prévu: 1/1 500 A3 Α File Id TE0199 28 Fév. 2019 92913 LA DEFENSE CEDEX SOLAR 92913 LA DEFENSE CEDEX E.Lelcerc Coutras, 1 rue Francois Mitterand, 33 230, Coutras Département de la Gironde implantation









Maître d'ouvrage:		Projet:	Maître d'œuvre:	N° de Plan	Titre	Echelle	Format	Indice	Phase date
TOTAL SOLAR Tour CBX - CS60117	Tour CBX - CS60117 1 passerelle des Reflets TOTAL	PROJET DE GENERATEUR PHOTOVOLTAÏQUE	TOTAL SOLAR Tour CBX - CS60117		Aménagement				
1 passerelle des Reflets 92913 LA DEFENSE CEDEX		E.Lelcerc Coutras,1 rue Francois Mitterand, 33 230, Coutras Département de la Gironde	1 passerelle des Reflets 92913 LA DEFENSE CEDEX		prévu: ombrières photovoltaiques	1/1000	A3	A	File Id TE0199 28 Fév. 2019